

Direction générale

Rue de la Dent-Blanche 20
1950 Sion-Sitten

☎ : 027 603 67 00
Fax : 027 603 67 24
E-mail : nicole.bayard@rsv-gnw.ch

COMMUNIQUE AUX MEDIAS

Etat de la mise en oeuvre de la planification hospitalière dans le Centre Hospitalier du Centre du Valais (CHCVs)

Sion, le 6 juin 2005 – Depuis janvier 2004 et suite aux décisions de planification hospitalière, de nombreuses disciplines ont été transférées dans le cadre du Centre Hospitalier du Centre du Valais qui comprend les sites de Sierre (y.c. Ste Claire), Sion (y.c Gravelone), Centre Valaisan de pneumologie à Montana (CVP) et Martigny. Des départements médicaux intersites ont été créés. Néanmoins, la situation actuelle ne correspond pas entièrement à la volonté politique qui souhaitait une répartition équilibrée des activités entre les différents sites du CHCVs. C'est pourquoi, le Réseau Santé Valais (RSV) a décidé de prendre un certain nombre de mesures correctrices. Les "conflits" entre les objectifs d'une médecine de qualité et les nécessités économiques et politiques ne sont pas toujours faciles à résoudre. Le défi s'avère particulièrement difficile à relever si l'on souhaite concilier les impératifs d'une médecine de qualité avec un spectre étendu de services offerts 24h sur 24h au sein d'un hôpital de proximité et les exigences de finances équilibrées.

La planification hospitalière cantonale exigeait du Réseau Santé Valais de nouvelles orientations des établissements hospitaliers. Ainsi, depuis janvier 2004, de nombreuses disciplines ont été transférées dans le cadre du Centre Hospitalier du Centre du Valais (Sierre, Sion, CVP, Martigny).

Le Centre Hospitalier du Centre du Valais est un employeur attractif

La création de centres de compétences médicales intersites permet une concentration des activités. Une chirurgie cardiaque de haut niveau à l'Hôpital de Sion, une équipe de médecins et de soignants spécialisés en orthopédie à Martigny et en urologie à Sierre représentent, en terme d'efficacité, des exemples concrets. De plus, une pratique répétée de gestes médicaux et chirurgicaux permet aux différents spécialistes de développer leur expérience pour le plus grand profit des patients. Depuis la création du RSV, ces centres de compétences ont attiré plusieurs nouveaux spécialistes médicaux d'excellente renommée :

- Le Dr Daniel Fishman, médecin-chef du département des urgences
- Le Dr Jean-Jacques Cheseaux, le Dr. Juan Llor et le Dr. Bernard Genin, médecins-chefs dans le département médico-chirurgical de pédiatrie
- Le Dr Vincent Bettschart, médecin-chef dans le département de chirurgie

- Le Dr Rosa Maria Martinez-Mañas, médecin adjoint dans le service de neurochirurgie
- Le Dr Pierre-Alain Triverio, médecin adjoint dans le département de médecine.

Ceci prouve, que cette nouvelle organisation des centres de compétences, fait, du Réseau Santé Valais, un employeur attractif capable de garantir une haute qualité de prise en charge médicale dans notre canton.

Mesures prises pour un équilibre régional entre les hôpitaux de Sierre, Sion et Martigny

Actuellement, la concentration de certaines activités à Sion contraste avec les capacités disponibles dans les hôpitaux de Sierre et de Martigny. Le 2 mars 2005, le Conseil d'Etat notifiait la nouvelle planification des lits de soins aigus 2005 pour le canton : 208 lits pour l'Hôpital de Sion, 104 lits pour l'Hôpital de Sierre et 104 lits pour l'Hôpital de Martigny. De plus, il était convenu que la répartition de l'activité entre les différents établissements était de, respectivement, 50% pour l'Hôpital de Sion, 25 % pour l'Hôpital de Sierre et 25% pour l'Hôpital de Martigny. L'activité réelle de l'année 2004 et des premiers mois de l'année 2005 a démontré que ces taux n'ont pas pu être respectés. Des problèmes de sur-occupation à Sion et de sous-occupation à Sierre et à Martigny engendrent des sentiments d'insatisfaction et de frustration des collaborateurs. Bien que l'Hôpital de Sion héberge plusieurs disciplines cantonales et regroupent les cas graves du Centre Hospitalier du Centre du Valais, la volonté politique exige un meilleur équilibre entre les trois sites. Cette décision politique ne va toutefois pas toujours dans le sens de la volonté médicale, plutôt favorable à une concentration, des activités pour garantir un traitement de haute qualité dans des situations complexes.

1. *Optimisation des flux de patients*

Un concept de consultation préopératoire a été arrêté. Son application est prévue le 1^{er} juillet 2005 et permettra d'accueillir le patient 10 jours avant son intervention chirurgicale pour définir les différentes modalités de sa prise en charge. Ce concept comprend également une gestion centralisée et coordonnée des lits et des blocs opératoires. Cela permet une meilleure répartition des lits disponibles et une planification centralisée des salles d'opérations. Les nouveaux objectifs de ce concept visent à augmenter tant l'efficacité du traitement que la prise en charge du patient.

2. *Introduction d'un service de piquet de chirurgie à Sierre et à Martigny*

Cette mesure a notamment permis une concentration de l'urologie à Sierre, de la gynécologie à Sierre et Martigny, de l'orthopédie à Martigny ainsi qu'un transfert de la chirurgie plastique de Sion à Sierre. Elle permet des reprises chirurgicales en dehors des heures d'ouverture officielle des salles d'opération.

3. *Fermeture progressive de 48 lits à l'Hôpital de Sion*

Une unité de chirurgie et une unité de médecine seront prochainement fermées à l'Hôpital de Sion.

Cette mesure demandera aux médecins responsables et aux médecins traitant d'orienter les cas légers d'avantage vers les hôpitaux de Sierre et de Martigny. En conséquence, le nombre de patients dans ces deux hôpitaux augmentera sensiblement, ce qui constitue une condition nécessaire à une gestion optimale d'un hôpital. La fermeture progressive

de ces lits n'entraînera pas de licenciement, conformément aux décisions prises à l'égard du personnel.

4. **Clarification des règles pour les Services d'urgences**

Rappelons que les Services d'urgences de Sierre, Sion et Martigny restent ouverts 24h sur 24h, 7 jours sur 7. Dans les cas graves, il est recommandé de téléphoner au no. 144. Dans les autres cas, on s'adressera à l'hôpital le plus proche, au médecin de garde ou au médecin traitant.

Précisons que pour les cas pédiatriques, seul l'Hôpital de Sion comprend un Service de pédiatrie dans lequel un médecin pédiatre est présent 24 heures sur 24 heures.

Toutefois, chaque enfant qui se présente aux divers Services d'urgences – soit à Sierre, Sion ou Martigny – y est accueilli et examiné. En cas de nécessité, le transfert à l'Hôpital de Sion est organisé par l'hôpital qui a accueilli le patient.

Projets pour les 6 prochains mois

Malgré la réorientation de l'activité des **ophtalmologues** dans l'organisation hospitalière, cette discipline sera pratiquée à Martigny, comme cela a été prévu dans la planification décidée par le Conseil d'Etat. Prochainement, un poste de médecin ophtalmologue sera mis au concours. Par ailleurs, les huit médecins ophtalmologues installés dans le Centre ont signé une convention garantissant un service de garde d'ophtalmologie dans les différents hôpitaux du Centre.

Actuellement, la chirurgie **ORL** (nez, gorge, oreille) reste inchangée et est répartie sur les Hôpitaux de Sierre, Sion et de Martigny. Un transfert à Martigny est décidé, mais n'a pas pu encore être appliqué.

Des négociations entre les **gynécologues** et les responsables du RSV sont en cours. Ceux-ci souhaitent de manière unanime une centralisation de la discipline sur un seul site. Néanmoins, à l'heure actuelle, le Conseil d'Etat n'a pas encore pris de décision à ce sujet.

La fermeture de 48 lits, respectivement 24 lits en médecine et 24 lits en chirurgie, à l'Hôpital de Sion ouvre, pour cet établissement, de nouvelles possibilités pour des activités spécialisées dans les domaines de la **neurologie**, de la **pneumologie aiguë** et de la **chirurgie thoracique**.

Le Réseau Santé Valais (RSV) résulte d'une fusion de dix institutions, à savoir l'Hôpital de Brigue, l'Hôpital de Viège, l'Hôpital de Sierre, la Clinique St. Claire, le Centre Valaisan de Pneumologie, l'Hôpital de Sion, l'Hôpital de Martigny, la Clinique St-Amé, l'Hôpital du Chablais (Aigle, Monthey) et les Institutions Psychiatriques du Valais Romand (IPVR). Le RSV est responsable de la mise en œuvre de la planification hospitalière décidée par le Canton. Dès le 1^{er} janvier 2004, il dirige et gère les établissements hospitaliers publics et des instituts médico-techniques qui relèvent de sa compétence. Env. 4'200 personnes travaillent dans les trois centres hospitaliers du Haut-Valais, du Centre du Valais et du Chablais.